PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE COATICOOK
VILLE DE WATERVILLE

AVIS PUBLIC DE CONSULTATION
AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 666 INTITULÉ :

« Règlement numéro 666, relatif à la démolition d'immeubles »

Conformément aux articles 124 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 16 janvier 2023, le conseil de la Ville de Waterville a adopté par résolution le projet de règlement n° 666 intitulé : *« Règlement numéro 666, relatif à la démolition d'immeubles »*

Ce projet de règlement a pour objet de doter la Ville d'un règlement sur la démolition d'immeubles. Ce règlement établit les dispositions déclaratoires, interprétatives et administratives. On y établit les secteurs d'application, les documents requis, les étapes d'approbation d'une demande ainsi que les critères d'évaluation.

Le projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire

Avis est par les présentes donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation le 6 février 2023, à 19 h 00, au 170 rue Principale Sud à Waterville ;

Au cours de cette assemblée, la mairesse ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement peut être consulté sur notre site web au www.waterville.ca ou au bureau de la Ville aux heures régulières d'ouverture et des copies pourront être délivrées moyennant paiement des droits exigibles.

Donné à Waterville, ce 17 janvier 2023.

Nathalie Isabelle,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Nathalie Isabelle, en la qualité de directrice générale de la ville de Waterville, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus, en affichant une copie le 17 janvier 2023 à l'hôtel de Ville et sur le site web de la municipalité, tel que prévu au règlement 604 concernant les modalités de publications des avis publics.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 17e jour du mois de janvier 2023.

_____
Directrice générale et greffière-trésorière